



Facture hopital (probleme assistance social)

Par Amskour

Bonjour,

Alors mon problème : si ma femme et l'entre à la France avec Visa touriste fin moi mais, et après 1 mois et l'entre à l'hôpital pour un couchement et après 7 moi en a reçu une facture à payer pour l'hôpital et nous en a déjà passé l'assurance sociale l'hôpital avant le couchement pour savoir le droit ma femme, car il n'est pas par couverture sociale à la France et m'a dit si bon vous payer rien, est après 7 moi en ne passant à l'hôpital pour voir l'assurance sociale en trouvant une nouvelle assurance, après il l'a trouvée notre dossier vide alors on est obligé de payer c'est la facture. moi je ne sais pas comment faire ! car l'ancienne assurance n'a rien fait est ma femme obligée de payer cette facture.

Merci pour l'avance réponse.

Par aguesseau

bjr,
si votre femme avec un visa de touriste, n'avait pas de couverture sociale en France, il est normal que vous deviez payer la facture, ce n'est pas à la sécurité sociale française de payer la facture puisque votre épouse ne cotise pas à cet organisme.

vous pouvez voir avec le consulat du pays de votre épouse.

pourquoi votre épouse a-t-elle voulu accoucher en France et non dans son pays ? je me doute un peu de la réponse.

cdt